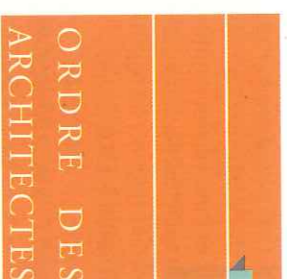


édifice

JOURNAL DE L'ARCHITECTURE EN RÉGION CENTRE



En septembre prochain, aura lieu l'élection de six conseillers ordinaires pour la région Centre.

Un rappel : Frédéric CORDIER (28), François SEMICHON (28), Jean-Pierre PRIN (18), Sylvain GAUCHERY (18), Pascal URTAGA (36) et Arturo VILLAAAMIL (41) ne sont pas concernés par cette élection.

C E N T R E

Si la mission ordinaire est passionnante, elle appelle, en revanche, un investissement de soi et une réelle exigence. Les futurs élus devront alors être prêts à s'engager, donner de leur temps et de leur énergie pour que notre Institution, au-delà des obligations administratives, juridiques et réglementaires, continue d'être à l'écoute de la profession et au service de l'architecture.

Nous apportons, en effet, une réponse spécifique qui ne saurait, en aucun cas, se substituer au rôle d'autres organismes, tels que la CAUE, les syndicats (notamment l'UNSAFA, au demeurant largement représenté au sein de l'actuel Conseil).

Par une gestion saine, après l'achat, les travaux et l'équipement de nos locaux, nous commençons à reconstituer nos capitaux propres tout en engageant des actions en partenariat avec les maîtres d'ouvrage publics ou privés.

Mais le dynamisme et la reconnaissance du CROA Centre, aujourd'hui incontestables, se doivent d'être poursuivis sans relâche.

Au cours de mes trois années de présidence, nous retiendrons plus particulièrement :

- la création du « pôle juridique Centre Ouest » (Poitou-Charentes, Pays-de-la-Loire et Centre) dont l'efficacité et le sérieux n'est plus à prouver,
- l'intervention du CROA auprès des maîtres d'ouvrage dans le cadre des Avis d'Appel Public à la Concurrence Irréguliers, avec diffusion systématique des courriers à l'ensemble des conseillers et des confrères,

• la participation du CROA à l'indépendance financière de la Maison de l'Architecture du Centre, par le transfert des formations techniques (à cette occasion, je tiens à féliciter son Président et sa Directrice pour le dynamisme qu'ils ont su insuffler à travers les diverses manifestations organisées au cours de ces trois années),

• la création du « Pôle Formation en Région Centre » avec pour objectif l'organisation de formations transversales (architectes/maîtres d'ouvrage) s'appuyant sur des thématiques communes,

• le développement des formations statutaires, souhaitées à dates fixes, réunissant des participants de plus en plus nombreux,

• l'aide financière du CROA à la formation, au profit des nouveaux inscrits,

• la participation du CROA aux Assemblées Générales départementales des maires en région Centre, ainsi qu'aux salons de l'habitat de Châteauroux, Blois et, à venir, de Chartres, Tours et Orléans (avec la participation de l'UNSAFA pour certaines d'entre elles).

Enfin, le CROA Centre s'est distingué auprès de notre Institution nationale qui nous a sollicité afin d'organiser un maillage territorial auprès de nos élus avec, pour objectif, la défense de l'intérêt public de l'architecture.

Là encore, nous nous devons de les interpeller pour une prise en considération des intérêts de notre profession.

Toutefois, d'autres inquiétudes sont émergentes depuis début 2012.

Notamment :

- le seul d'intervention des architectes,
- la protection de l'indépendance des architectes,
- la défense de la place de l'architecte dans la commande publique,
- la lutte contre le dumping.

Ces sujets sont de responsabilité politique et les décideurs semblent trop souvent les perdre de vue.

Alors, Chères Conscœurs et Chers Confrères, je vous demande de voter nombreux en septembre pour élire vos futurs conseillers et donner au Conseil Régional de l'Ordre des Architectes une représentativité et une légitimité la plus large possible.

Frédéric SKARBEEK, Président du CROA Centre

ASSEMBLÉE RÉGIONALE 2013

82 architectes ont participé à l'Assemblée Régionale du CROA Centre le 31 mai 2013 à ORLÉANS, sur les bords de la Loire.

Cloud de GRANDPRÉ, Conseiller national délégué auprès de la région Centre et Président du réseau des Maisons de l'Architecture, s'est joint à nous : il a ainsi participé aux débats et nous a informé du partenariat mis en place avec le FRAC, dans le cadre de la 9^e édition d'Archilab 2013, du Réseau des MA, de la Maison de l'Architecture du Centre et du CROA Centre.

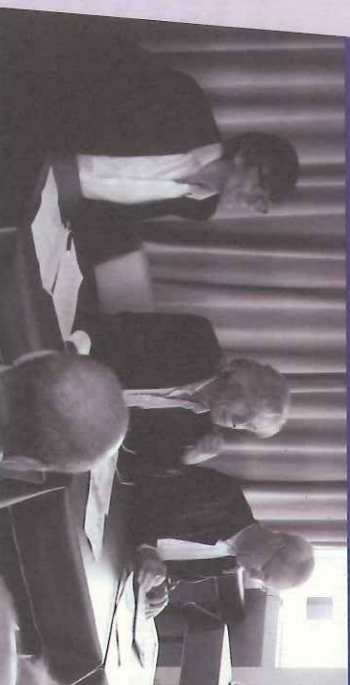
Le déjeuner « sur l'eau » au Bateau Lavoir a été suivi d'une visite, en avant première réservée aux architectes, des nouveaux locaux du FRAC Centre présentés par Dominique JACOB, architecte, et Marie-Ange BRAYERE, Directrice du FRAC Centre.

SOMMAIRE

P2 Actualités Juridiques
Agenda de l'Ordre
Actualités départementales

P3 Actualités disciplinaires
Salons
L'observatoire des marchés publics
Et si vous deveniez « architecte gestionnaire » ?
Formations
Tableau de l'Ordre

P4 Architecture, Sphéria - Orléans



Exercice de la profession

➔ **QUESTION : EST-IL POSSIBLE DE CRÉER UNE SOCIÉTÉ COMMERCIALE DE CONSTRUCTION VENTE INTÉGRANT UN ARCHITECTE ?**

Il est possible pour un architecte de participer à des sociétés commerciales autres que des sociétés d'architecture, en qualité d'associé ou de salarié, mais pas en qualité d'architecte.

En effet, il résulte de l'article 14 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1997 que l'architecte ne peut exercer sa profession que selon l'un ou plusieurs des modes suivants :

« À titre individuel, sous forme libérale ;

En qualité d'associé d'une société d'architecture ;

En qualité de fonctionnaire ou d'agent public ;

En qualité de salarié d'organismes d'études exerçant exclusivement leurs activités pour le compte de l'État ou des collectivités locales dans le domaine de l'aménagement et de l'urbanisme ;

En qualité de salarié d'un architecte ou d'une société d'architecture ;

En qualité de salarié ou d'associé d'une personne physique ou morale de droit privé édifiant des constructions pour son propre et exclusif usage et n'ayant pas pour activité l'étude de projets, le financement, la construction, la restauration, la vente ou la location d'immeubles, ou l'achat ou la vente de terrains ou de matériaux et éléments de construction ;

En qualité de salarié d'une société d'intérêt collectif agricole d'habitat rural... »

Ainsi, il n'est pas possible pour un architecte d'exercer sa profession au sein d'une société commerciale de construction de vente.

En l'espèce, la seule possibilité pour un architecte d'exercer dans une structure ayant un caractère commercial est l'exercice dans une société d'architecture. Cependant, l'objet d'une SARL d'architecture doit demeurer civil, ce qui exclut de son objet toute activité de vente.

Par ailleurs, s'agissant du cumul par un architecte de plusieurs activités, celui-ci n'est nullement interdit du moment que les activités sont bien distinctes et ne prêtent pas à confusion

En effet, l'article 8 du Code des devoirs professionnels des architectes dispose que « Lorsqu'un architecte est amené à pratiquer plusieurs activités de nature différente, celles-ci doivent être parfaitement distinctes, indépendantes et de notoriété publique. Toute confusion d'activités, de fonctions, de responsabilités dont l'ambiguïté pourrait entraîner méprise ou tromperie, ou procurer à l'architecte des avantages matériels à l'insu du client ou de l'employeur est interdite. Tout compéragement entre architectes et toutes autres personnes est interdit ».

D'autre part, l'article 18 de la loi sur l'architecture fait obligation à l'architecte de « ...déclarer, préalablement à tout engagement professionnel, au Conseil Régional de l'Ordre ses liens d'intérêt personnel ou professionnel avec toutes personnes physiques ou morales exerçant une activité dont l'objet est de tirer profit, directement ou indirectement, de la construction ».

Enfin, l'article 15 du Code des devoirs fait obligation à l'architecte, avant tout engagement professionnel

et notamment avant la signature de tout contrat avec un client ou avec son employeur, de faire connaître à celui-ci les liens définis à l'article 29 [liens d'intérêts personnels ou professionnels mentionnés à l'article 18 de la loi de 1977].

L'article 29 du Code des devoirs professionnels précise que les liens d'intérêts personnels ou professionnels mentionnés à l'article 18 de la loi sur l'architecture susvisé sont :

1°. Les liens de parenté entre, d'une part, l'architecte, un membre de la société d'architecture et, d'autre part, une personne qui participe professionnellement à une activité dont l'objet est de tirer profit directement ou indirectement de la construction et qui est, au premier ou au deuxième degré, ascendant, descendant, collatéral de l'architecte ou de son conjoint ;

2°. Les liens avec toute personne morale dont l'activité est de tirer profit, directement ou indirectement, de la construction et consistant en une participation à la gestion ou à la direction de cette entreprise ou en la détention d'au moins un dixième de son capital.

Le cumul d'activités n'est pas interdit du moment que les activités soient bien distinctes et ne prêtent pas à confusion.

En l'espèce, les adresses des deux structures doivent être différentes tout comme l'accueil téléphonique et le papier à en-tête. La clientèle doit savoir si elle s'adresse à l'agence d'architecture ou à la société de vente.

continuera à s'investir sur des monuments historiques n'appartenant pas à l'État et pour la cathédrale au sein de l'association « Chartres sanctuaire du monde ». Les travaux se poursuivront sous la direction de Marie-Suzanne de Ponthaud, seule femme actuellement architecte en chef des monuments historiques.

INDRE
P. URTAGIA
Aménagement de l'îlot de l'Écho, au cœur de Châteauroux
Le projet, qui prévoit 3 200 m² de surfaces commerciales et 3 500 m² de logements, devrait être lancé en février 2014. L'architecte Jean Bodin, d'Argenton sur Creuse, a été retenu comme Maître d'œuvre et Guignard Promotion pour la construction.

INDRE-&-LOIRE
M. JULIEN
Nouveaux projets dans le centre historique
La fin du chantier du tramway va permettre de lancer de nouveaux aménagements sur 3 sites. Le premier en lien avec la « Cité de la Gastronomie » et la restructuration de la rue Nationale avec la

agenda de l'Ordre

21 mars 2013 [Paris] : CIAF [G. HACHEM]

22 mars 2013 [La Réunion] : Commission des Finances [S. PIRESI]

28 et 29 mars 2013 [Paris] : Conférence des régions [F. SKARBEEKI]

17 avril, 15 et 30 mai 2013 [Paris] : CIAF [G. HACHEM]

31 mai 2013 [Orléans] : Assemblée Régionale du CROA Centre

4 juin 2013 [Orléans] : Réunion accessibilité [F. SEMICHON]

5 juin 2013 [Paris] : Assemblée Générale de la MAF [F. SKARBEEKI]

10 juin 2013 [Orléans] : Conférence Régionale de l'Architecture et du Patrimoine à la DRAC [F. SKARBEEKI]

13 juin 2013 [Tours] : Congrès des promoteurs [F. SKARBEEKI]

14 & 19 juin 2013 [Paris] : Assemblée Générale du CIAF [G. HACHEM]

18 juin 2013 [Paris] : Réunion au Sénat avec les députés et sénateurs [F. SKARBEEKI]

21 juin 2013 [Préfecture Orléans] : Commission des Sites [P. DEBAQUE]

27 et 28 juin 2013 [Lyon] : Conférence des Régions et Commission des Finances [F. SKARBEEKI + S. PIRESI]

29 juin 2013 [Cher] : Salon des Maires à ST MARTIN DAUXIGNY [JP PRIN + S. GAUCHERY]

10 juillet 2013 [Paris] : Première communication interne CNOA/CROA [F. SKARBEEKI]

12 juillet 2013 [Chartres] : Rencontre avec le Conseil Général de l'Eure-et-Loir [F. SKARBEEKI + F. CORDIERI]

construction d'un restaurant gastronomique au sein d'un immeuble de 8 étages, de deux hôtels 3 et 4 étoiles, de logements, de commerces, le Centre de Création contemporaine Olivier Debré, de jardins sur l'île Simon reliés au centre ville par une passerelle. Le deuxième, autour de l'ancienne imprimerie Mame, accueillera l'École des Beaux-Arts au sein d'un quartier créatif. Le troisième est le quartier gare où le projet comprend notamment 2 tours de 50 m de hauteur. Le tout au profit de l'attractivité internationale de Tours.

LOIRET
P. DEBAQUE
Le projet gare s'achève
5 ans après l'inauguration de la nouvelle gare, l'Agglomération a pris la maîtrise d'ouvrage de la liaison Train-Tram et de l'aménagement du centre bus. La maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet Vaconsin-Gailladrat et Associés - cabinet Merlin - Seith. Le projet, d'un coût de 4,8 M€, débutera en été par la liaison entre la gare et le centre commercial, puis par la voie piétonne Train-Tram, voulue comme lumineuse, accessible et ouverte sur le centre ville, et s'achèvera vers la fin de l'année.

Actualités départementales

CHER
S. GAUCHERY
Délégué :

Une nouvelle Maison de la Culture

La ville de Bourges va construire un nouvel équipement culturel budgété à 24 M€ qui devrait ouvrir en 2017 à proximité du site de l'actuelle Maison de la Culture. Celle-ci fut une des premières en France et le projet initial de sa construction avait été abandonné en raison du surcoût de 6 M€ lié aux fouilles archéologiques.

EURE-&-LOIR
F. SEMICHON
Délégué :

À 67 ans, en charge de la cathédrale depuis 15 ans, Patrice Calvel prend sa retraite.

Architecte passionné de son métier, d'abord en agence puis, depuis 1981, architecte en chef des monuments historiques, Patrice Calvel a veillé sur plusieurs centaines de Monuments Historiques du Tarn, du Gers, de l'Ariège et enfin d'Eure-et-Loir. Il s'impliqua beaucoup dans le nettoyage des voûtes redonnant tout son lustre au chœur de Notre Dame, et réussit grâce à ses conférences, à rapporter un mécénat des États-Unis pour la restauration des vitraux. Il

Actualités disciplinaires

CROA Centre

L'inscription au Tableau ou à son annexe emporte, comme vous le savez toutes et tous, le respect des règles déontologiques de la profession. Certains semblent parfois l'oublier et nous déplorons des dérives que nous ne devrions pas avoir à connaître.

1 Le Code des Devoirs rappelle qu'un architecte qui n'a pas participé à l'élaboration d'un projet ne peut y apposer sa signature. Le CROA Centre, après avoir convoqué et entendu un détenteur de réception, a saisi la chambre régionale de discipline des architectes d'une plainte pour signature de complaisance. À cet endroit, nous vous invitons à lire (ou relire) la note publiée sur notre site centre.architectes.org - rubrique « actualités » relatives aux relations entre l'architecte et les constructeurs de maisons individuelles et à l'obligation de contracter directement avec le client.

2 Les liens confraternels entre architectes forment la base des règles personnelles. Le CROA vient d'en faire, pour autant, « Les frais ». Un détenteur de réception a saisi le CROA d'une douzaine de plaintes pour des motifs qui ne relevaient pas de sa compétence. Bien que le lui ayant fait savoir, celui-ci a persisté dans ses demandes et a tenu, dans certaines plaintes, devant le refus justifié du CROA, des propos très discutables envers l'Ordre Régional et ses représentants, tout en saisissant le Tribunal Administratif d'Orléans pour voir le CROA contraint de traiter ses plaintes envers des confrères, des architectes-experts... pour des faits antérieurs à son inscription à l'annexe du

tableau. Face à cette attitude irrespectueuse, le CROA a saisi la Chambre Régionale de Discipline des Architectes. Les deux procédures devant la Chambre de Discipline sont actuellement en cours d'instruction.

3 Le CROA a traduit un architecte devant la Chambre Régionale de Discipline des Architectes pour exercice illégal de la profession. Ce confrère, inscrit dans la rubrique « sans activité momentanée » suite à sa mise en liquidation judiciaire, a déposé un permis de construire alors que son mode d'exercice au tableau ne lui permettait plus d'exercer la profession d'architecte.

La Chambre Nationale de Discipline a confirmé sa radiation du tableau. Ainsi, en ce contexte économique difficile, les architectes se doivent, de plus fort, être solidaires et respectueux des règles régissant la profession. La confraternité ne doit pas être un simple mot, mais une force.

→ Code des Devoirs de la profession d'architecte sur le site de l'Ordre : www.architectes.org/connaître-l-ordre/textes-regissant-la-profession/decrets-d-application/code-des-devoirs

Salon de l'Habitat

14 AU 16 SEPTEMBRE → CHARTRES
20 AU 23 SEPTEMBRE → ORLÉANS
4 AU 6 OCTOBRE → TOURS

Salon des Maires

29 JUIN → ST-MARTIN-D'AUXIGNY (18)
7 SEPTEMBRE → CONTRES (41)
28 SEPTEMBRE → CHÂTEAUDUN (28)

Le CNOA lance OSCAR



Logiciel d'aide à la conception thermique pour les architectes. N'hésitez pas à utiliser OSCAR avec vos codes d'accès personnels

<http://oscar.architectes.org>

L'observatoire des marchés publics

Interventions du CROA pour AAPC irréguliers

CONSEIL GÉNÉRAL (MAINTENON (28))
Restructuration du Collège Jean RACINE
Objet : Non respect de la loi MOP - Indemnités trop basses
Réponse : néant

SDIS (BOURGUEIL (37))
Construction d'un centre de secours
Objet : demande de prestation intellectuelle sans rémunération
Réponse : néant

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES (DU VAL DE L'INDRE (36))
Construction hôtel communautaire
Objet : délais trop courts pour remise des offres
Réponse : report de la date

Et si vous «architecte gestionnaire»

Le CROA étant il est urgent de

Les architectes gestionnaires en cours de liquidation judiciaire en conditions possibles.

En effet, rappelons que les situations précitées ne sont pas sans conséquence (tout en conservant de son agence : personnel, matériel, etc.) En outre, l'architecte gestionnaire pour accomplir son de longue maladie, Il s'agit ainsi d'intervenir dans le cadre des missions relatives aux conditions requises pour l'inscription d'un « profil » de gestionnaire.

• être inscrit au tableau
• être de bonne moralité
• être de bonne moralité
• être à jour de ses assés cotisations ordinaires,

• avoir suivi les formations de l'Ordre (formation en gestionnaire) honoraires à ce qui précède, gestionnaire.

Formation « Architecte Gestionnaire »
11 octobre 2013. Insc. 1000
Tel. 02.38.54.09

FORMATI

FORMATIONS RÉALISÉES

28 MARS → «**1**»
16 MAI → «**1**»

13 JUIN → «**1**»

FORMATIONS À VENIR

23 SEPTEMBRE → «**1**»
11 OCTOBRE → «**1**»
21 NOVEMBRE → «**1**»

Inscri

- Guilla
- Célin
- Solen
- Sophi
- Carol
- Sandr

Inscri

- SARL

édifice d i f i c e

Architecte

Journal édité par
Le Conseil Régional
de l'Ordre
des Architectes.
44-46, quai Saint-Laurent
45000 ORLÉANS
Tél. 02 38 54 09 99
Fax 02 38 42 04 23
Réalisation : Force Motrice
Photos : CROA/Olivier MARCU
ISSN en cours
<http://centrearchitectes.org>

CONSTRUCTION DU SIEGE SOCIAL VAL DE SPHERIA HARMONIE MUTUELLES

PROGRAMME :
Démolition - Construction
d'un immeuble de bureaux
en R+6, avec commerces
en RDC, restauration
d'entreprise et 2 étages
de parking en sous-sol.

MAÎTRISE D'OUVRAGE :
SCI Les Magnolias
et SCI BJJ

LOCALISATION :
23, boulevard Jean Jaurès
45100 ORLÉANS

SHON :
9 700 m²

TRAVAUX :
17 977 346 € HT

LIVRAISON :
26 avril 2010
18 mois de travaux

ARCHITECTE :
Gilbert AUTRET
Architecture

PARTENAIRES :

- Fanny MARMASSE,
architecte d'intérieur
- Jacques LOISEAU
Création, architecte
d'intérieur
- HOME DECO Conseils,
Décoratrice d'intérieur
- SIMONNEAU,
Économiste de la
construction
- ECR, bet Electricité, SSI
- ECI, bet Fluides
Thermique.
- CVC, Plomberie, HQE
- REVAME - Thierry
ALLARD, Efficacité
Énergétique et Domotique
- AC2R, Cuisiniste.



Sphéria

HARMONIE MUTUELLES

Le terrain se situe sur l'ilot formé par le Boulevard Jean Jaurès, le Faubourg Madeleine et la rue des Maltotiers.

Ivré après 18 mois de travaux, cet immeuble de bureaux s'ouvre sur le Boulevard Jean Jaurès sur un foncier autrefois occupé par le bâtiment des « Tissus Jaurès » et des logements innocups situés à l'angle du Boulevard et du Faubourg Madeleine, avec une ancienne supérette au rez-de-chaussée et la chaufferie municipale, située sur la Rue des Maltotiers.

Le projet consistait en la construction d'un immeuble à usage de bureaux avec commerces, sur une partie du rez-de-chaussée.

L'architecture résulte de la prise en compte de deux facteurs :

1 L'architecture se veut classique et de gabarit identique à l'ancien bâtiment, sur le Faubourg Madeleine et le Boulevard Jean Jaurès (2 façades existantes, protégées par l'ABF, ont été conservées pour partie) et moderne sur la rue des Maltotiers et sur le Boulevard Jean Jaurès, avec une volumétrie « plus marquante ». Enfin, le mur végétalisé fait

jonction entre le bâti ancien conservé et la façade contemporaine.

2 L'emploi de matériaux vernaculaires est privilégié dans la modénature (la pierre, l'enduit, le métal et le verre...). La disposition des différents bâtiments sur le terrain a permis la création d'un patio végétalisé planté d'arbres à petits développements et d'arbustes, amenant ainsi de la végétation au cœur du projet, de manière à agrémente le cadre de vie des futurs utilisateurs. Inscrit dans une démarche HQE ces bureaux accueillent désormais le siège social d'Harmonie Mutuelles, depuis 2013, fruit de la fusion avec Sphéria Val de France. Cette réalisation livrée le 26 avril 2010 avait déjà permis de regrouper les effectifs de l'entreprise (200 personnes répartis avant sur 5 sites différents).

Le bâtiment est totalement géré par une GTB et fait partie de la nouvelle génération de bâtiment intelligent.

G. AUTRET, Architecte

PARTENAIRES :



Rejoignez la communauté
des professionnels de l'architecture

MAFECO
www.mafcom.com

- 1 **Renforcez votre réseau professionnel**
- 2 **Rajoutez aux contacts d'experts**
- 3 **Echangez des idées et réalisez des projets professionnels.**
- 4 **Posez vos questions et obtenez vos témoignages.**
- 5 **Participez à des conférences**
- 6 **Consultez le contenu documentaire**

